

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2023, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements et les ordonnances suivante :

RÈGLEMENT NO RCA22-30111-1

« Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2023) (RCA22-30111) ».

RÈGLEMENT NO RCA23-30114

« Règlement sur l'accès aux rampes de mise à l'eau » de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCE NO OCA23-(C-4.1)-007

Cette ordonnance autorise l'implantation d'une zone de stationnement interdit, de 24 h à 6 h en période hivernale, soit du 1er décembre au 15 avril, dans les rues du quartier industriel situé à l'intérieur du quadrilatère délimité par le boulevard Rodolphe-Forget à l'ouest et la 62e Avenue à l'est et entre le boulevard Maurice-Duplessis au nord et le boulevard Henri-Bourassa au sud - District de La Pointe-aux-Prairies.

ORDONNANCES NO OCA23-(C-4.1)-002-B, OCA23-(P-1)-001-B, OCA23-(P-3)-001-B, OCA23-(RCA22-30105)-001-B et OCA23-(RCA09-Z01)-001-B

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2023.

PRENEZ AVIS QUE ces règlements et ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 9 juin 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles